

**DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC**  
**du 7 octobre 2014**  
**Salle Maupassant**

**Dossier n° 2014-09 à 14 h 30 : GRUCHET LE VALASSE - Extension de 1 000 m2 de l'hypermarché Carrefour, portant la surface totale de vente à 8 590 m2, à Gruchet-le-Valasse (76210) rue de l'abbaye.**

**Composition de la commission :**

- le maire de Gruchet-le-Valasse, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes Caux Vallée de Seine, EPCI compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le maire du Havre, commune la plus peuplée de l'arrondissement, ou son représentant ;
- le président du conseil général de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le maire de Bolbec, commune de la zone de chalandise, en remplacement du président de la communauté de communes Caux Vallée de Seine, EPCI chargé du schéma de cohérence territoriale, ou son représentant ;
- Madame Frédérique THAFOURNEL (confédération syndicale des familles) ou Monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation ;
- Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC que choisir) ou Madame Danièle CALLE (UFC que choisir), personnalités qualifiées en matière de développement durable ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou Madame Virginie TIRET (conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement), personnalités qualifiées en matière d'aménagement du territoire.

**Dossier 2014-10 à 15 h 30 : GRUCHET-LE-VALASSE - Extension de l'ensemble commercial Carrefour, par la création d'une moyenne surface spécialisée en équipement de la personne de 1 300 m2 et de deux boutiques de 115 m2, portant ainsi la surface totale de vente à 9 005 m2, à Gruchet-le-Valasse (76210) rue de l'abbaye.**

**Composition de la commission :**

- le maire de Gruchet-le-Valasse, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes Caux Vallée de Seine, EPCI compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le maire du Havre, commune la plus peuplée de l'arrondissement, ou son représentant ;
- le président du conseil général de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le maire de Bolbec, commune de la zone de chalandise, en remplacement du président de la communauté de communes Caux Vallée de Seine, EPCI chargé du schéma de cohérence territoriale, ou son représentant ;

- Madame Frédérique THAFOURNEL (confédération syndicale des familles) ou Monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation ;
- Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC que choisir) ou Madame Danièle CALLE (UFC que choisir), personnalités qualifiées en matière de développement durable ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou Madame Virginie TIRET (conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement), personnalités qualifiées en matière d'aménagement du territoire.

**Dossier 2014-11 à 16 h 00 : NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON - Extension de 789 m2 du supermarché Carrefour Market, portant ainsi la surface totale de vente à 2 984 m2, à Notre-Dame-de-Gravenchon (76330) la grande campagne nord.**

**Composition de la commission :**

- le maire de Notre-Dame-de-Gravenchon, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes Caux Vallée de Seine compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le maire de la commune du Havre, commune la plus peuplée de l'arrondissement, ou son représentant ;
- le président du conseil général de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le maire de Lillebonne en remplacement du président de la communauté de communes Caux Vallée de Seine chargé du schéma de cohérence territoriale, ou son représentant ;
- Madame Frédérique THAFOURNEL (confédération syndicale des familles) ou Monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation ;
- Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC que choisir) ou Madame Danièle CALLE (UFC que choisir), personnalités qualifiées en matière de développement durable ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou Madame Virginie TIRET (conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement), personnalités qualifiées en matière d'aménagement du territoire ;
- Pour le département de l'Eure :
  - le maire de Quillebeuf-sur-Seine, commune de la zone de chalandise, ou son représentant
  - Monsieur Pierre LECERF, personnalité qualifiée en matière de développement du territoire.